

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-2017 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE**

SIREN : 903869071

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS****SANTÉ / HEALTH****BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-2017 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **18/10/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **28/02/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:

FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-2017 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-2017 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2017 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

**6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

1.1 - Installations Électriques / 1.1 - Installations Électriques / 1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2a	a) Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques
1.1.2f	f) Vérifications, avant mise en service, des installations électriques	Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21

	temporaires.	<p>Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants</p> <p>Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité</p> <p>Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques</p> <p>Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques</p> <p>Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs</p> <p>Guides UTE associés aux normes techniques</p>
--	--------------	--

1.1 - Installations Électriques / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

1.1 - Installations Électriques / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.4a	Vérifications techniques après travaux d'aménagements sur un immeuble existant des installations électriques et d'éclairage de sécurité	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35)</p> <p>Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>

		Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
--	--	---

7.1 - Structures provisoires et démontables / 7.1 - Structures provisoires et démontables /

7.1.1 - Contrôles des établissements recevant du public de type CTS

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
7.1.1a	Vérifications réglementaires des chapiteaux tentes et structures (CTS) - hors vérifications réglementaires réalisées dans le cadre du programme d'accréditation IN REF 18	Code de la Construction et de l'Habitation (dont articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Arrêté du 23 janvier 1985 modifié portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type CTS)

7.1 - Structures provisoires et démontables / 7.1 - Structures provisoires et démontables /

7.1.2 - Contrôles des ensembles démontables

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
7.1.2b	Vérification du montage et inspection en exploitation# des ensembles démontables de catégories OP2, OP3 et OS3	Code de la construction et de l'habitation (articles L.131-1 et L.134-12, articles) Arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions applicables aux structures provisoires et démontables Autres textes et normes introduits par le référentiel

14.9 - Risques liés aux matières dangereuses / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses /

14.9.1 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9.1a	Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires #	Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires
14.9.1b	Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les :	Code du Travail (articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6) Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines

	Navires relevant du champ du décret n° 2017-1442 Navires ne relevant pas du décret n° 2017-1442, bateaux, engins flottants ou autres construction flottante	opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottant Annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments NF X46-101 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie
--	--	--

14.9 - Risques liés aux matières dangereuses / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses /
14.9.2 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à la présence de matières dangereuses

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9.2a	a) Inventaire des matières dangereuses à bord des navires #	Règlement (UE) n° 1257/2013/424 relatif au recyclage des navires EMSA Guidance on the inventory of hazardous materials - IHM Development and maintenance in the context of ship recycling regulation Guides OMI applicables relatifs à l'inventaire des matières dangereuses à bord des navires, MEPC.269 (68), MEPC.222 (64) et MEPC.223 (64) Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité pour la construction des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et leur protection contre les risques d'incendie et de panique #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.4a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (y compris les vérifications visées	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande

	au 1.1.4a)	hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
--	------------	---

15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /		
15.1.5 - Inspection d'opération standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des Certificats d'Economie d'Energie		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.5b	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 2 "Calorifuge"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC
15.1.5a	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 1 "Enveloppe"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC
15.1.5c	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 3 "Systèmes simples de production et d'optimisation de l'énergie"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du

		<p>dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5e	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 5 "Equipements simples"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5d	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 4 "Systèmes complexes de production et d'optimisation de l'énergie et services associés"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5g	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 7 "Rénovation Globale"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du</p>

		<p>PNCEE ou les exigences spécifiques des clients</p> <p>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee)</p> <p>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5f	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :</p> <p>Groupe 6 "Equipements complexes"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie</p> <p>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie</p> <p>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients</p> <p>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee)</p> <p>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	6 RUE DU GENERAL AUDRAN 92400 COURBEVOIE
Agen	ZAC de la Trenque Avenue d'Aquitaine 47550 BOE
Aix en Provence	75 rue Paul Sabatier Les Académies Aixoises 13100 AIX EN PROVENCE
Ajaccio	Route de Mezzavia - Immeuble Ivoire 20090 AJACCIO
Albi	9 rue François Arago 81000 ALBI
Amiens	Espace Industriel Nord 29 Rue de la Croix de Pierre 80080 AMIENS
Angers	Rue du Général Charles Lacretelle Z.A.C. de l'Hoirie 49070 BEAUCOUZE
Angoulême	Voie de l'Angoumois Ze Euratlantique 16730 FLEAC

Annecy	Park Nord - Les Pléiades Route de la Bouvarde 74370 EPAGNY METZ-TESSY
Argentan	Rue Jean Monnet 61200 Argentan
Arras	Z.A. du 14 Juillet Rue Pierre et Marie Curie 62223 SAINT LAURENT BLANGY
Auxerre	Chemin de la Chapelle 89470 MONETEAU
Avignon	60 chemin de Fontanille ZA Agroparc 84140 Avignon
Bar le Duc	18 avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC
Bastia	Centre Commercial Lido Marana Route du Stade 20600 FURIANI
Beauvais	172 av. Marcel Dassault 60000 BEAUVAIS
Belfort	6 rue du Rhône 90000 BELFORT
Besançon	2 chemin de Palente 25000 BESANCON
Biarritz	Technopôle Izarbel 63 Allée Fauste Elhuyard 64210 BIDART

Blois	6 rue Louis Pasteur Parc d'Activités Les Gailletrous 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
Bordeaux	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Bourg-en-Bresse	334 Chemin des Grandes Terres 01250 MONTAGNAT
Bourges	11 rue Macdonald 18000 BOURGES
Brest	Z.A.C. de Kergaradec 37 avenue du Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU
Brive-la-Gaillarde	Rue Ernest Comté 19100 BRIVE LA GAILLARDE
Caen	5 rue d'Atalante 14200 Herouville-Saint-Clair
Calais	84 rue de Haguenau 62100 Calais cedex
Carcassonne	1916 boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE
Castres	2 rue Georges Charpak Le Causse - Espace d'entreprises 81100 CASTRES

Cayenne	3297, bis route de Baduel 97300 CAYENNE - GUYANE
Cergy-Pontoise	14 chaussée Jules César 95520 OSNY
Chalon-sur-Saône	9C rue Louis Alphonse Poitevin 71100 CHALON SUR SAONE
Chambéry	Parc d'activité Alpespace 497 Avenue Léonard de Vinci 73800 SAINTE HELENE DU LAC
Chartres	6 rue Nicolas Conté 28000 Mainvilliers
Châteauroux	47, avenue Charles de Gaulle 36000 CHATEAUROUX
Cherbourg	19 rue Louis Aragon 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Cholet	5 rue Manitoba ZAC de l'Ecuyère 49300 CHOLET
Clermont-Ferrand	30 bd Maurice Pourchon 63000 Clermont-Ferrand
Compiègne	7 bis avenue Henri ADNOT 60200 COMPIEGNE
Dijon	4 rue Louis de Broglie Parc Technologique 21000 DIJON

Dunkerque	Rue Noort Gracht 59640 DUNKERQUE
Epinal	4 Allée 21 Zone INOVA 3000 88150 THAON LES VOSGES
Evreux	ZAC du Long Buisson 655 rue Nungesser et Coli 27930 GUICHAINVILLE
Evry	30 rue des Malines Z.A.C des Malines - Lisses 91027 EVRY CEDEX
Foix	3 Avenue de Paris 09330 MONTGAILHARD
Gap	28 Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP
Grenoble	16 avenue Grugliasco 38130 ECHIROLLES
Guadeloupe	Z.I. de Jarry - Impasse des Palétuviers 97122 BAIE MAHAULT
Kourou	Angle av. Pariacabo et Rue Auprat 97387 KOUROU GUYANE FRANCAISE
La Réunion	10 rue Adolphe Ramassamy 97495 SAINTE CLOTILDE

La Rochelle	Z.I. des quatre chevaliers Rond-Point de la République 17180 PERIGNY
La Roche-sur-Yon	Rue J.Y. Cousteau Z.A. de Beaupuy 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Laval	Technopolis - Rue Albert Einstein 53810 CHANGE
Le Havre	235 route du Mesnil 76290 MONTIVILLIERS
Le Mans	69 avenue du Panorama 72000 LE MANS
Le Puy-en-Velay	1 rue Maurice Schuman 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE
Lille	340, avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL
Limoges	15 rue Léon Serpollet 87280 LIMOGES
Lons-le-Saunier	420 Rue Blaise Pascal 39004 Lons Le Saunier
Lorient	165 rue de la Montagne du Salut Pôle d'Activités Technellys 56600 LANESTER

Lyon Est	5 rue Alice Blaché 69800 Saint-Priest
Lyon Ouest	385 allée des Frênes 69760 LIMONEST
Mâcon	95 rue Pouilly Loché Immeuble le Saint Amour - Espace Entreprise Mâcon Loché 71000 MACON
Marne-la-Vallée	10 place Fulgence Bienvenue 77600 BUSSY SAINT GEORGES
Marseille	8 rue J.J Vernazza Z.A.C. Saumaty Séon 13016 MARSEILLE
Martinique	Bâtiment "Calypso" Centre d'Affaires Dillon Valmenières 97200 FORT DE FRANCE
Metz	8 rue Pierre Simon de Laplace Metz Technopole 57070 METZ
Montauban	27 Rue Alphonse Daudet 82000 MONTAUBAN
Mont-de-Marsan	145 Rue de la Ferme du Conte 40000 MONT DE MARSAN
Montluçon	Rue du Hibou ZAC de Chateaugay 03410 DOMERAT

Montpellier	310 Rue de la Sarriette Zone Ecoparc 34310 SAINT AUNES
Mulhouse	2 rue Thiers 68100 MULHOUSE
Nancy	3 rue de l'Euron 54320 MAXEVILLE
Nantes	5 rue de la Johardière 44800 SAINT HERBLAIN
Nevers	172, avenue du stand 58000 CHALLUY
Nice	22-26 avenue Edouard Grinda 06200 NICE
Nîmes	Zone Euro 2000 7, rue de la Grande Terre 30132 CAISSARGUES
Niort	1 rue Pierre Simon de Laplace 79000 NIORT
Orléans	Parc des Montées 12 chemin du Pont Cotelle 45073 ORLEANS
Pau	Z.I. Induspal 64140 LONS

Périgueux	Boulevard de Saltgoude 24430 MARSAC SUR L'ISLE
Perpignan	1, avenue de Milan Rocade Saint-Charles 66000 PERPIGNAN
Poitiers	27 rue Victor Grignard Z.I. de la République 2 86000 POITIERS
Puget-sur-Argens	Espace Vernède 2 Zac les Vernèdes 83480 PUGET SUR ARGENS
Quimper	12 allée Claude Dervenn 29000 QUIMPER
Reims	Pôle Technologie Henri Farman 5 rue Clément Ader 51100 REIMS
Rennes	8 boulevard du Trieux ZAC des Touches 35740 PACE
Roanne	27 rue Lucien Langenieux Numeriparc 42300 ROANNE
Rochefort	17 rue Pierre-Marie Touboulic Z.I. du Pont Neuf 17300 ROCHEFORT
Rodez	22 Bld du 122ème Régiment d'infanterie 12000 RODEZ

Rouen Nord	2 rue des Mouettes 76130 MONT SAINT AIGNAN
Saint-Avold	Tour du Val de Rosselle 2, rue de Metz 57800 FREYMING MERLEBACH
Saint-Denis	84 rue Charles Michels 93200 SAINT DENIS
Saint-Quentin-en-Yvelines	3 rond-point des Saules Immeuble Le Renaissance 78280 GUYANCOURT
Soissons	Parc Gouraud - Bât Les Alizés 8 allée de l'Innovation 02200 SOISSONS
St Malo	Rue des Brégeons ZAC des Mottais 35400 SAINT MALO
St Quentin	Z.A.C. La Vallée - Rue Charles Linné 02100 SAINT QUENTIN
St-Brieuc	4 rue Sophie Germain 22440 PLOUFRAGAN
St-Etienne	70 rue de la Tour 42000 Saint-Étienne
Strasbourg	2 rue de l'Electricité 67550 VENDENHEIM

Tarbes	ZI Bastillac Sud 7 rue Morane Saulnier 65000 TARBES
Toulouse	11 rue Alexis de Tocqueville 31200 TOULOUSE
Tours	26 rue des Frères Lumière 37170 CHAMBRAY LES TOURS
Troyes	17 avenue Jean Jaurès 10150 PONT SAINTE MARIE
Valbonne	240 Rue Evariste Galois 06410 BIOT
Valence	Plateau de Lautagne 42 G Avenue des Langories 26000 VALENCE
Valenciennes	Les Ateliers Numériques 360 avenue Marc Lefrancq 59300 VALENCIENNES
Vannes	Place Albert Einstein 56000 VANNES

Date de prise d'effet : **18/10/2024**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-2017 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr